

Compte-rendu du CHSCTD du 10 décembre 2020

Ce CHSCTD s'est tenu une nouvelle fois en visio-conférence, ce que les organisations syndicales (FSU, FO, UNSA) ont à nouveau déploré en raison de la limitation des interventions et des débats et de nombreux problèmes techniques (larsen, coupures de son, interruptions de connexion...). L'ordre du jour étant extrêmement chargé, toutes les questions n'ont pu être abordées. Un deuxième CHSCTD doit se tenir dans les prochains jours pour étudier les fiches SST remontées, traiter les questions diverses et présenter les avis.

Lire la déclaration de la FSU [en cliquant sur ce lien](#).

1/ Point sur la situation sanitaire dans les écoles et collèges :

Quelques chiffres sont présentés au niveau du département du Puy-de-Dôme :

507 cas positifs parmi les personnels et les élèves, 1143 cas contacts à risques en éviction dont 88% d'élèves et 12% de personnels. Il y a eu un pic au 9/11 mais nous sommes à présent sur un plateau (décroissance qui s'arrête) comme dans le reste de la population : 8 cas par jour environ.

177 établissements et 58 communes concernés. Actuellement, 6 classes sont fermées. Le collège de Gerzat a été fermé suite à un principe de précautions, mais l'Ars n'a pas mis à jour de cluster. Il a été procédé à un dépistage des personnels.

Une fermeture de classe est envisagée dès que 3 cas sont avérés.

La fermeture des clubs de sports a aidé à la baisse des cas positifs. Les moments de repas, de co-voiturage, de rassemblements aux abords des écoles sont ceux où les contaminations ont lieu le plus souvent.

La CPAM, en lien avec l'ARS et la médecine des personnels, effectue un tracing.

La FSU demande des précisions sur les modalités de mise en place des tests antigéniques. Une campagne de dépistage sur la base du volontariat sera mise en place. Des personnels soignants volontaires de l'Éducation Nationale sont actuellement formés au CHU de Clermont afin de pouvoir réaliser ces tests. Les chefs d'établissement ont été informés. Il n'y aura pas d'obligation à effectuer un test ni à se faire vacciner. D'après le médecin de prévention, trop peu de personnels se font tester alors qu'ils sont pourtant prioritaires.

La FSU réitère son opposition à l'utilisation des moyens de santé scolaire au profit d'une mission de santé publique. Les missions des infirmier.es de l'EN sont auprès des élèves et doivent contribuer à leur réussite. La présence des infirmier.es scolaires dans les établissements est indispensable, d'autant plus en raison de la souffrance accrue de certains enfants suite aux confinements, et devant le peu de succès des tests antigéniques.

M. le DASEN rappelle l'engagement des médecins, infirmier.es et assistantes sociales.

2/ Retour sur l'hommage rendu à Samuel Paty :

La FSU dénonce la désorganisation organisée par le Ministre de l'hommage qui devait être rendu à Samuel Paty dans les établissements le 2 novembre alors que les modalités avaient pourtant été actées dans le cadre du dialogue social. Alors que la Profession a été extrêmement affectée par ce drame, elle a vécu ce revirement du Ministre comme une forme de mépris supplémentaire. Les enseignants avaient pourtant besoin de temps d'échanges pour revenir sur l'assassinat de notre collègue et pour discuter ensemble de la façon d'aborder ces sujets (laïcité, liberté d'expression, terrorisme....) avec les élèves.

M. le DASEN indique que certains chefs d'établissement ont souhaité maintenir l'organisation initiale et qu'il a donné son accord. Il souligne que des actions en faveur de la laïcité ont lieu dans plusieurs établissements, comme le 9 décembre pour la journée de la laïcité et qu'il serait envisageable de prévoir un nouvel hommage dans le courant de l'année.

La FSU reconnaît que certains chefs d'établissement ont permis aux enseignants de se retrouver pour échanger la semaine de la rentrée sur ce drame, ce dont elle se félicite, mais elle insiste, avec les autres organisations syndicales sur la nécessité de se pencher sur les suites à donner après cet attentat afin de protéger les enseignants. Dans une société où l'on passe d'un sujet à un autre et où tout va très vite, ce drame épouvantable ne doit pas être oublié. Il faut des annonces claires, une vraie formation sur la laïcité et sur la liberté d'expression ainsi que des mesures de protection des personnels, notamment. Or, comme sur de nombreux sujets, il y a un fossé entre les discours médiatiques et les décisions politiques.

M. le DASEN explique qu'il y aura des consignes au niveau national mais que dans les établissements il y a un travail en profondeur à faire pour chaque enseignement et que le travail pour porter ces valeurs se fait au quotidien.

Il précise que toute forme de violence doit remonter par la plateforme « Fait établissement ».

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) ajoute qu'il est en plus conseillé aux agents victimes d'agression de remplir une fiche SST dans leur établissement.

La FSU fait remarquer qu'il y a parfois des pressions sur les Directeurs et Directrices d'Ecole de la part de certains IEN quant au nombre de fiches SST remontées et que cela peut dissuader certains collègues.

Mme la Secrétaire générale répond que la DSDEN n'a aucunement la volonté de bloquer la rédaction de ces fiches. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) indique que le décret 82-453 prévoit que la remontée des fiches se fasse par l'intermédiaire des conseillers de prévention. Un protocole précisant la procédure est en cours d'élaboration.

La FSU propose que ces fiches soient désormais dématérialisées afin de faciliter la rédaction.

La proposition allant être examinée en CHSCTA, la DSDEN exprime son accord pour aller dans cette voie.

3/ Point sur la Direction d'école :

M. Léon présente la circulaire d'août 2020 demandant l'installation d'un groupe de travail départemental des directeurs d'école. Il annonce que des directeurs d'école choisis par leur IEN de circonscription se sont réunis au sein d'un groupe de travail départemental réunissant 17 personnes dont 4 IEN. Ces Directeurs d'école représentent un type d'école inventorié dans une liste élaboré par l'Inspecteur d'Académie. Ce groupe de travail (GDDE), installé le 4 décembre, se réunira trois fois dans l'année. Une fiche de poste, travaillée au niveau académique, va être élaborée de façon à préciser les missions. Un poste à profil va paraître concernant le recrutement d'un directeur d'école référent, à la rentrée de janvier 2021.

Une formation de trois semaines est prévue pour les Directeurs d'école.

La FSU demande à avoir connaissance de la liste des Directeurs participant à ce groupe de travail et que les organisations syndicales soient associées.

M. le DASEN reconnaît que l'association des organisations syndicales permettrait d'enrichir les débats (démarche de mutualisation des échanges) mais il ne peut y avoir de fusion entre les groupes de travail. L'objectif est de libérer la parole et de ne pas tarir les échanges. L'idée est que des liens peuvent naître entre les deux groupes de travail.

Concernant la prime de 450 euros, Mme la Secrétaire générale confirme qu'elle sera versée sur le salaire de décembre dans notre département.

Concernant la décharge de direction des petites écoles, à ce jour, 39% des décharges d'une classe sont réalisées, 31% pour les écoles de deux classes et 32% pour les écoles de 3 classes. C'est une progression positive par rapport à l'année dernière, l'impact des 80% des journées dues est bénéfique.

Les organisations syndicales demandent la tenue en présentiel et dans les plus brefs délais d'un second CHSCT afin d'aborder les autres points inscrits à l'ordre du jour de celui-ci (fiches SST, questions diverses, avis).

4/ Compte-rendu de la visite du CHSCT au collège Gérard Philipe

La FSU est intervenue longuement afin que le compte-rendu de la visite soit complété, corrigé et clarifié sur certains points. En effet, un certain nombre de demandes émanant des personnels n'apparaissent pas ou alors de manière insuffisante (poste de CPE supplémentaire, moyens vie scolaire, financement des options notamment). En outre, il n'y est pas fait mention de l'alerte déposée par la FSU dans le registre de dangers graves et imminents début 2020 qui aurait dû donner lieu à une enquête conformément au décret de 2011.

Pour ce qui est de l'entrée en REP+, qui a le mérite d'apparaître dans les préconisations, la FSU a demandé que soit précisée la formulation « dossier de demande de REP+ qui sera déposé », celle-ci ne nous paraissant pas suffisamment claire. Nous aurions souhaité en particulier que le compte-rendu explicite par qui, quand, auprès de qui et que la formulation retenue engage davantage l'administration.

En raison des insuffisances et des ambiguïtés de certains passages et ne pouvant en relire la dernière mouture avant envoi car le CHSCT s'est tenu en visio-conférence. Un vote a été demandé par le DASEN, la FSU s'est abstenue. Une abstention n'étant pas bloquante, celle-ci permettait de ne pas ralentir la transmission du compte-rendu où la demande d'entrée en REP+ apparaît tout de même, ce qui peut être un point d'appui, tout en soulignant sa vigilance quant à la réelle attention portée à l'établissement et aux démarches qui seront faites concrètement par la suite.

La demande des personnels d'entrer en REP+, au regard des indicateurs du collège et compte-tenu des conditions d'exercice des personnels et des conditions d'études des élèves qui se sont fortement dégradées ces dernières années, est parfaitement légitime. La FSU assure les personnels de son soutien et de sa persévérance pour faire avancer leurs revendications auprès de l'IA et du rectorat.